Entete1 Entete2 Entete3 Entete4

AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2 022

PERIODE DU 01-01-2021 AU 24-08-2022

ASSURE : PHCIE ROUTE D'ALEPE N°CLIENT : 00000771

INTERLOCUTEUR : FOLQUET T. N°TELEPHONE : 0709757510

и°	POLICE N°	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2 022	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1	9413205U	ASSURANCE AUTO	OFFICINE	178,860		05/03/2022 AU 04/03/2023
2	9300872T	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	430,090		01/01/2022 AU 31/12/2022
		TOTAL ASSURANCES (1)		608,950		•

ETAT DES REGLEMENTS

N°	n°CHEQUE	BANQUES	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1	0000170	GTBank	19/01/2022	208,950	9300872T	01/01/2022 AU 31/12/2022	208,950
TOTAL REGLEMENT			(2)		208,950	208,950	

SOLDE ANNUEL (1)-(2)

400,000

NOTES IMPORTANTES

POUR LA MUTUELLE

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011, vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de l'exercice 2020.

Veuillez contacter nos chargés de clientèle

MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 / 22 41 77 25

Madame COULIBALY 08 01 79 44 ou Mlle GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte en nos livres laisse apparaître un solde Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces arriérés.

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte d'Ivoire,

Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire.